

Soufre Pulvérisation

DESCRIPTIF :



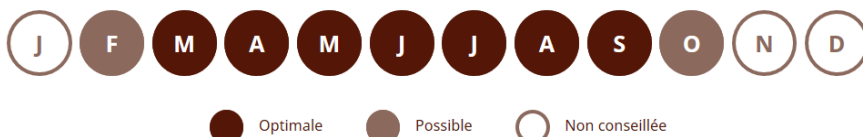
Etui 750 g

Soufre Pulvérisation permet de lutter contre **l'oïdium**, la **maladie des tâches noires** et la **tavelure sur les fruits, les légumes ou les rosiers**. Sa formulation en micro-granulés permet une dilution facilitée dans l'eau.

La petite taille des particules pulvérisées favorise une bonne répartition du produit sur les végétaux, une meilleure résistance au lessivage et donc une efficacité garantie. Agissant à la fois par vapeur et par contact, ce produit est préventif et curatif : c'est la protection optimale contre les maladies.

- Formulation en micro-granulés : dilution instantanée dans l'eau.
- Double action : préventive et curative.
- Pour verger et potager.
- Jusqu'à 100L de préparation.
- Homologué sous le nom THIOVIT® JARDIN (N° d'AMM : 9500147).
- **Utilisable en agriculture biologique** conformément au règlement CE 834/2007.
- Produit Biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.

PERIODE D'UTILISATION :



CONSEILS D'UTILISATION :

- Remplissez à moitié d'eau le pulvérisateur.
- Dans le doseur fourni, pesez la dose de produit nécessaire au traitement pour le volume total de traitement et agitez.
- A titre informatif, le doseur rempli à ras équivaut à environ 20 g de produit. Ainsi, les graduations 8, 10 et 15 du doseur correspondent respectivement aux doses d'environ 7,5 g, 10 g et 12,5 g.
- Terminez le remplissage, agitez, mettez en pression et pulvérisez les cultures sur les 2 faces des feuilles.

Dosage :

- Fruitiers et fleurs : 7,5 g pour 1 L d'eau / 10 m².
- Légumes : 7,5 à 10 g pour 1 L d'eau / 10 m².
- Vigne : 12,5 à 20 g pour 1 L d'eau / 10 m².

COMPOSITION :

Soufre 800 g/kg (80% m/m).

Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précautions.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

TABLEAU DES USAGES ET DOSAGES :

TABLEAU DES USAGES			
Cultures (traitement des parties aériennes)	Maladies	Dose d'emploi pour 1L ou 10 m²	Nombre maximum d'applications par an
Rosier	Maladie des tâches noires, Oïdium(s)	7,5 g	9
Aubergine, Carotte, Céleri rave, Cerfeuil tubéreux, Concombre, Cornichon, Courgette, Crosne, Fraisier, Frisée, Laitue, Mâche, Panais, Persil à grosse racine, Piment, Pissenlit, Pois écosés frais, Poivron, Raifort, Roquette, Salsifis, Scarole, Scorsonère, Tomate, Topinambour	Oïdium(s)	7,5 g	2
Melon, Pastèque, Potiron, Potimaron	Oïdium(s)	7,5 g	6
Pêcher, Abricotier, Nectarinier	Oïdium(s)	7,5 g	9
Pommier, Poirier, Nashi, Cognassier, Néflier, Pommette	Oïdium(s), Tavelure(s), Act. Qual. Fruits	7,5 g	12
Vigne	Acariens, Erinoïse	20 g	1
	Oïdium(s), Excoriose	12,5 g	8
Betterave potagère, Chïcorée (production de racines), Épinard (sur bête uniquement)	Oïdium(s)	10 g	2
Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires	Maladies fongiques	10 g	2

Zone non traitée : 5 mètres DAR (délai avant récolte) : 5 jours

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire au traitement. Ne pas traiter par temps venté ou par forte chaleur (supérieure à 30°C). Protéger votre peau (gants, vêtements couvrants). Délai de rentrée : attendre le séchage complet du produit sur la culture avant de rentrer dans la zone traitée. Ne pas appliquer sur un terrain risquant un entraînement du produit vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits... en particulier si le terrain est en pente. Ce produit peut porter atteinte à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 : Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas d'urgence appeler le 15 / 112 ou le centre antipoison.